

# Se spécialiser dans la gestion de paie en situation réelle

On n'est jamais si bien servi que par soi-même. C'est un peu cet adage qui a présidé à la création de ce partenariat né en 2013 en Isère, qui unit université, centre de formation et professionnels, autour de la licence professionnelle « métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie ». Constatant les grandes difficultés des cabinets pour recruter des collaborateurs qualifiés en gestion paie, l'Ordre des experts-comptables a impulsé cette licence professionnelle, qu'on retrouve dans une vingtaine d'universités françaises, mais pas forcément en alter-

nance. En Isère, son obtention est d'ailleurs couplée au certificat de qualification professionnelle RH, qui valide des compétences métier. « La licence pro est accessible après un DUT ou un BTS, avec des connaissances de base en comptabilité », explique Robert Girard, responsable pédagogique de cette licence préparée à l'IUT 2 à Grenoble et au sein du Pôle formation Isère, à Moirans. « Il s'agit d'un cycle d'un an en alternance, avec des promotions de quinze à vingt étudiants, qui sont en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage », complète Mylène Martin,



responsable pédagogique au Pôle formation Isère.

**LA PRATIQUE AVANT TOUT.** Les enseignants sont des universitaires, pour la partie plus théorique, mais essentiellement des professionnels de la fonction RH (experts-comptables, juristes, avocats...), qui interviennent auprès des étudiants avec des cas pratiques et concrets rencontrés en entreprise. Droit du travail, droit de la protection sociale, organisation et gestion des RH, traitement de la paie, utilisation d'un logiciel de paie courant en cabinet font partie des apprentissages réalisés lors des cours, à raison de six journées par mois. Le reste du temps de formation se déroule en entreprise ou en cabinet d'expertise-comptable, avec une présence accrue de l'alternant en début et en fin de mois, afin de coller au plus près des impératifs du métier. « Cette formation est très enrichissante, car nos étudiants apprennent par la pratique et non par la théorie et deviennent des

spécialistes de la paie, affirme Mylène Martin. Ce sont des profils qui se destinent vraiment à devenir gestionnaires de paie : une fois diplômés, ils peuvent gérer un portefeuille de paie, ce qui n'est pas le cas après d'autres formations RH, où ils abordent la paie de manière générale et moins pratique ».

**DES DÉBOUCHÉS ASSURÉS.** Après la soutenance du mémoire, qui possède un volet très pratique et un sujet de nature plus théorique, les débouchés sont quasiment assurés, dans l'entreprise accueillante ou une autre : « Deux ans après la formation, 98 % des étudiants ont un emploi, affirme Robert Girard. Ils deviennent gestionnaires de paie en cabinet d'expertise-comptable, ou au sein d'entreprises recherchant un assistant pour gérer l'administration de leur personnel, de l'entrée à la sortie du salarié. Quelques-uns poursuivent en master, mais la très grande majorité intègre la vie active ».



**« Deux ans après leur formation, 98 % de nos étudiants en licence pro comptabilité et paie ont un emploi. »**

**ROBERT GIRARD,  
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE  
À L'IUT 2.**

## Des avantages pour l'entreprise comme pour l'alternant

« Malgré la crise sanitaire, les entreprises ont très bien joué le jeu en continuant de recruter des alternants au sein de notre neuvième promotion. Les cabinets d'expertise-comptable avaient beaucoup de travail et ont donc été demandeurs pour former ces jeunes, indique Mylène Martin. Pour l'entreprise, l'avantage est bien sûr

financier, mais ils les forment à leurs propres méthodes de travail, ce qui leur permet de recruter ensuite des collaborateurs très qualifiés ». Du côté du jeune, il est en prise directe avec la réalité du métier. « Après mon DUT carrières juridiques, je me suis rendu compte que c'était la gestion de paie qui me plaisait le plus, indique Chloé

Gouin, l'une des étudiantes de la promotion 2020-2021. L'alternance est un parcours très professionnalisant. Dans le cabinet d'expertise-comptable, où je travaille à Bourg-d'Oisans, je vois que je peux mettre en application tout ce que j'ai appris, avec l'aide bienveillante de mes collègues. J'espère continuer d'y travailler ! ».